

Les crédits

quelque chose qui est très proche de notre culture. C'est comme la prunelle de nos yeux, pour nous, peuple québécois.

Tous les intervenants dans ce domaine sont d'accord avec cela. Il est bon de rappeler que l'Assemblée nationale du Québec, hier, a adopté une résolution pour rappeler sa position, une fois de plus, au gouvernement fédéral. Quand on parle de l'Assemblée nationale du Québec, ce n'est pas simplement les députés du Parti québécois, mais aussi les députés du Parti libéral du Québec.

Hier, la motion en question a été adoptée de la façon suivante: 96 pour, aucun député n'a été contre et il n'y a eu aucune abstention. Elle a donc été adoptée à l'unanimité.

• (1210)

Qu'est-ce qu'elle dit, cette résolution? Elle stipule ceci:

«— le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec; «— dans le cadre constitutionnel actuel, et dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle, le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec à ces fins, et doit recevoir en conséquence les budgets qui accompagnent normalement une telle prise en charge;

«— le gouvernement du Québec et les représentants du patronat, des syndicats et du secteur coopératif entendent s'opposer à toute initiative du gouvernement fédéral qui constituerait une ingérence dans les champs de compétence du Québec.»

Et qu'en conséquence, elle demande au gouvernement fédéral et à la ministre de l'Emploi d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise.

C'est une motion, je le rappelle, qui a été adoptée à l'unanimité.

Tout à l'heure, alors que je hochais la tête en réaction à des propos qu'il tenait, le ministre nous a amenés à une dimension historique. J'avais parlé plus tôt, en réponse à un collègue, de l'année 1941. Je tiens à apporter un correctif, je me suis trompé d'un an. L'amendement à la Constitution qui a permis au fédéral de créer et de gérer le programme d'assurance-chômage a été adopté le 10 juillet 1940. C'est même le Parlement britannique—vous savez qu'il fallait demander la permission au Parlement britannique—qui a amendé l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a permis que cette mesure puisse être appliquée et donc que le fédéral mette en place un régime d'assurance-chômage.

Il est également bon de rappeler en quelques mots les revendications du Québec. Les partenaires du marché du travail ont reconnu unanimement la nécessité de rapatrier au Québec les responsabilités et budgets fédéraux en matière de formation de la main-d'oeuvre. Le Parti libéral et le Parti québécois font partie de ce consensus.

Il est également bon de rappeler qu'en 1991, l'ancien ministre responsable de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle déclarait, dans l'énoncé politique sur le développement de la main-d'oeuvre du gouvernement du Québec: «Le Québec revendique depuis de nombreuses années le contrôle des instruments des politiques qui influencent le mar-

ché du travail. En clair, cela signifie que le gouvernement du Québec et ses partenaires économiques réclament que les lois, les budgets, les institutions, les programmes et les services qui sont destinés à la main-d'oeuvre ou au fonctionnement du marché du travail relèvent d'une seule autorité. Les partenaires québécois du marché du travail reconnaissent presque unanimement que les politiques de main-d'oeuvre doivent être élaborées par les instances situées le plus près possible des différents marchés de l'emploi.»

Cette revendication du transfert des responsabilités en matière de formation de la main-d'oeuvre ne date donc pas d'hier. Le Forum pour l'emploi de 1989 a été une étape déterminante pour ce qui est de cette revendication. C'est là que les partenaires québécois du marché du travail, syndicats, employeurs et gouvernement se sont entendus pour réclamer d'Ottawa toutes les responsabilités en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement du Québec, fort de cet appui unanime, a officiellement revendiqué, en décembre 1990, le rapatriement au Québec de tous les budgets fédéraux consacrés aux programmes de main-d'oeuvre, y compris ceux puisés à cette fin à même le compte de l'assurance-chômage. En décembre 1990, c'était le Parti libéral qui était au pouvoir, ce n'était pas le Parti québécois. C'était même M. Robert Bourassa. Le Parti libéral du Québec réclamait également non seulement l'exclusivité en matière de formation professionnelle, mais aussi, au regard des autres composantes du développement de la main-d'oeuvre, le placement, l'aide à l'emploi, le soutien à la création d'emplois, etc.

• (1215)

Pour appuyer cette revendication, le gouvernement du Québec a créé la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, la SQDM, chargée de rassembler les partenaires du marché du travail afin de gérer tous les programmes de développement de la main-d'oeuvre sur le territoire du Québec.

Le Parti libéral du Québec allait encore plus loin en réclamant une entente administrative en vertu de laquelle le Québec gèrera le Régime d'assurance-chômage sur son territoire. On réclamait donc un retour à la situation d'avant 1840. Le Québec voulait réclamer cette juridiction, cet amendement.

Autrement, le gouvernement fédéral devra maintenir au Québec une structure administrative relativement lourde. Pour rendre accessibles à la population québécoise les prestations d'assurance-chômage et les services connexes, on maintiendrait, somme toute, tout le réseau de main-d'oeuvre avec tous les désavantages que ce dédoublement comporte.

Concrètement, cette entente aurait pour effet de faire administrer la SQDM par le Régime de l'assurance-chômage.

Cela est du temps du régime libéral de Robert Bourassa, un fédéraliste convaincu. Maintenant, on pourrait dire: Qu'est-ce que cela cause comme problème, cette situation—là au Québec? En même temps, il faut reconnaître une chose. Actuellement, il y a des problèmes de formation professionnelle au Canada. En 1993, le Canada se classe au 22^e et dernier rang des pays développés pour son très faible niveau de formation donnée en entreprise.